



BIENVENUE AU CERCLE D'AVIRON DE VANNES

Document d'accueil pour les nouveaux adhérents (Que les anciens peuvent lire aussi)

La vie du club

Le club est administré par un conseil d'administration de 15 membres élus par l'assemblée générale et un bureau de 6 membres.

La liste des administrateurs, avec leurs coordonnées, est affichée au club.

Le fonctionnement est assuré par les deux éducateurs diplômés d'Etat employés à temps plein, mais aussi par des bénévoles qui ouvrent le club le week-end pour les sorties loisir, et par l'ensemble des adhérents volontaires à l'occasion des temps forts : Tour du Golfe, journée nettoyage et entretien, Téléthon...

Les statuts et le règlement intérieur du club sont consultables sur le site www.aviron-vannes.fr

L'information sur la vie du club est disponible pour les adhérents :

- chaque mois dans un « mot aux rameurs » envoyé sur l'adresse mail qu'ils ont indiquée lors de leur adhésion,
- en permanence sur le padlet (intranet avec mot de passe) qui donne accès aux comptes rendus des réunions du conseil d'administration et du bureau.

Les activités proposées et les horaires

Le club est fermé le lundi et pendant les vacances scolaires (les éducateurs encadrent les « tickets sport » organisés par la ville de Vannes).

Aviron loisir : mardi de 18h30 à 20h
 samedi matin
 samedi après midi de 13h30 à 16h30 (rameurs
 expérimentés en autonomie) ou de 15h30 à 17h30
 dimanche matin

Les modalités et conditions de sortie sont précisées dans le règlement intérieur

Aviron jeunes : mercredi de 13h30 à 15h30 et de 15h30 à 17h30
samedi de 13h30 à 15h30

Aviron de mer : à compter de septembre 2022, un groupe aviron de mer sera constitué. Les modalités et horaires restent à définir

Aviron scolaire : le club accueille des classes élémentaires et du collège Jules Simon de Vannes pendant une grande partie de l'année. Ce partenariat avec Golfe du Morbihan-Vannes agglomération (GMVA) d'une part, le collège d'autre part, assure des recettes conséquentes pour les finances du club.

Les éducateurs y sont affectés les mardi, jeudi et vendredi selon un planning établi pour l'année scolaire.

Les sorties

Les modalités et conditions des sorties sont précisées dans les articles 7 à 9 et 13 à 16 du règlement intérieur dont nous vous demandons de prendre connaissance et de l'accepter lors de votre adhésion.

Les nouveaux adhérents doivent s'acquitter de leur cotisation avant le 30 septembre.

La cotisation inclut le coût de la licence de la Fédération française d'aviron et l'assurance de base qui lui est associée. Le non paiement prive l'adhérent de cette assurance et lui interdit donc toute pratique au club jusqu'à régularisation.

Les nouveaux adhérents venant d'un autre club doivent acquitter le droit administratif de mutation dont le tarif est fixé par la FFA.

Bateaux et matériel

Le club met à disposition des adhérents les bateaux et le matériel nécessaire, notamment pour la sécurité des rameurs.

Chacun doit se sentir responsable de sa bonne utilisation et de son entretien. Les bateaux sont solides mais fragiles aux chocs et aux rayures et des précautions doivent être prises pour ne pas les endommager :

- éviter les chocs,

- ne pas traîner les bateaux sur le sable ou les rochers,
- vérifier que les bouchons des trappes sont bien en place,
- porter les bateaux et les rames correctement,
- nettoyer bateau et rames, et les ranger au retour d'une sortie.

Parcours d'initiation

Un parcours d'initiation sur 5 séances est proposé pour permettre aux nouveaux adhérents de découvrir l'aviron, ses techniques et postures de base, son vocabulaire et connaître le superbe plan d'eau qu'est le Golfe avec ses qualités et ses contraintes.

Le document présentant ce parcours est disponible sur le site www.aviron-vannes.fr

Respect

de chacun : conformément à l'article 5 de ses statuts, l'association s'interdit toute discrimination dans son organisation et la vie de celle-ci, veille au respect de ce principe et garantit la liberté de conscience pour chacun de ses membres.

de l'environnement : nous avons la chance de pratiquer notre sport dans un cadre privilégié. Il faut le préserver en pratiquant des gestes simples : ramasser les objets ou déchets flottants, observer les oiseaux de loin, respecter les interdictions de débarquement...